



Flash info élu(e)s

N° 2020 - 19/ 24 avril

COVID-19 : RETOUR A L'ECOLE

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Le 13 avril dernier le Président de la République a annoncé qu'« à **partir du 11 mai, nous rouvrons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées** ». Dans ce cadre, une audio-conférence pilotée par le préfet de région et la rectrice d'académie s'est tenue ce matin. Elle a réuni le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, des présidents des associations de maires ainsi que des préfets des départements pour anticiper et préparer la reprise de l'école à partir du 11 mai.

Toutes les problématiques ont été évoquées : la restauration, le transport, l'internat, le volontariat, les protocoles sanitaires, la gestion des personnels, les accueils alternatifs via le parcours « sport, santé, civisme et culture ».

Avec Dominique BOURGET, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), nous souhaitons vous rapporter immédiatement des lignes directrices et les modalités de travail partenariales que nous souhaitons décliner avec vous pour réussir ensemble cette étape clef du déconfinement.

A ce stade, nous disposons du calendrier de mise en œuvre qui pourra être adapté aux situations locales :

11 mai : pré-rentree pour l'ensemble des enseignants du premier et du second degré ;

12 mai : rentrée pour les classes de grande section de maternelle, CP, CM2 ;

18 mai : rentrée des 6^{ème}, 3^{ème}, première, terminale et les filières professionnelles industrielles ;

25 mai : rentrée de toutes les classes.

Concernant la scolarisation des enfants des personnels prioritaires, l'accueil en journée complète reste garanti même après le 11 mai. (soit dans une classe mutualisée, soit dans la classe d'origine).

Les modalités d'organisation des journées de classe :

A ce stade, il est prévu une organisation des cours en alternance une semaine sur deux pour permettre de limiter l'accueil de 15 élèves à la fois. La semaine où les enfants ne sont pas en classe, ils seront en enseignement à distance à leur domicile, ou en accueil périscolaire, ou encore au sein d'un parcours « sport, santé, civisme et culture ».

Ce parcours sera créé pour les élèves des premier et second degrés. Il s'appuiera sur les compétences du monde sportif et de la culture, d'arts plastiques, ainsi que sur les personnels et structures des accueils

Service Départemental de la Communication Interministérielle de l'Etat

pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr

Téléphone : 02 47 64 37 37- www.indre-et-loire.gouv.fr

Twitter [@Prefet37](https://twitter.com/Prefet37)- Facebook : [Préfet d'Indre-et-Loire](https://www.facebook.com/Prefet37)



collectifs de mineurs. Une réflexion est en cours pour permettre « la labellisation » de ce parcours en ALSH ce qui ouvrirait des co-financements CAF.

Il convient toutefois de noter que les classes dont l'effectif global ne dépasse pas habituellement l'effectif de 15 (ex : dédoublements en éducation prioritaire, classes en ruralité) fonctionneront, dès la reprise, suivant un rythme habituel.

Nous reviendrons vers vous pour détailler le séquençage de ces différents temps et la mise en place du parcours « sport, santé, civisme et culture ».

Sur la restauration et les transports, nous travaillerons ensemble à des solutions locales adaptées à vos moyens. Les directeurs d'établissements se mobiliseront à vos côtés pour contacter les familles et anticiper le taux de présence des enfants.

Les éléments de doctrine sanitaire :

Le protocole sanitaire vous sera adressé dans les meilleurs délais et les services de l'Éducation Nationale ainsi que les sous-préfets se tiendront à votre disposition pour trouver des solutions adaptées.

Pour les personnels des collectivités, nous sommes conscients que vous vous organisez pour leur fournir les protections nécessaires. Sur cette question, nous sommes à vos côtés, comme nous l'avons été pour l'ouverture des centres de loisirs et des crèches pendant les vacances de printemps en fournissant plus de 5 000 masques. La rectrice a confirmé que l'Éducation Nationale s'organise pour fournir des masques aux enseignants. Pour les élèves, il y a un consensus sur la contre-indication du port du masque pour les enfants de moins de 10 ans.

Si jamais sur les questions sanitaires, vous constatez des besoins de travaux complémentaires pour fournir en point d'eau les établissements, nous vous remercions de prendre attache avec la préfecture via l'adresse pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr

Nous ferons notre possible pour mobiliser très rapidement des crédits DETR et DSIL.

Pour réussir cette rentrée exceptionnelle mais si importante pour les enfants, des réunions sont aussi programmées par intercommunalité à partir du 30 avril en présence de M. Bourget. Les sous-préfets et les services de l'Éducation nationale se tiennent à votre disposition dès à présent pour échanger sur les modalités.

En cas de besoin contacter la préfecture aux coordonnées suivantes : pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr
ou 02 47 64 37 37

Corinne ORZECOWSKI
Préfète d'Indre-et-Loire

Dominique BOURGET
DASEN